

LES PÉRILS DE L'INTÉGRATION DE LA DÉFENSE

La formation avec les É.-U. d'un marché commun des produits de défense ne doit pas porter atteinte à la capacité du Canada de mener sa propre politique de défense.

PAR ROGER HILL

L'AN DERNIER, PENDANT LA PÉRIODE QUI A précédé les élections fédérales, les journaux du pays ont publié brièvement un intéressant reportage sur la production de défense. Un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de la Défense nationale, des Affaires extérieures et d'autres ministères (le Groupe de travail sur l'état de la préparation de l'industrie de la défense, formé en 1985 par le Comité de gestion de la Défense, au ministère de la Défense nationale) avait recommandé, d'une part, que le Canada et les États-Unis forment un marché économique commun dans le domaine de la défense, en renforçant l'intégration continentale des productions dans ce domaine et, d'autre part, qu'ils renforcent les liens de coopération existants pour faire une planification industrielle conjointe entre le ministère de la Défense nationale et le Pentagone. Le groupe avait, semble-t-il, formulé vingt recommandations précises en vue de favoriser plus d'intégration et d'institutionnalisation, et il avait en outre exhorté les décideurs des deux pays à adopter une perspective «continentale» de la défense, plutôt que «nationale». ¹

En plein coeur d'une élection axée sur le libre-échange et l'avenir de la nation canadienne, ce reportage avait de toute évidence une «couleur» politique. Mais est-ce qu'il signifiait vraiment qu'un groupe de puissants hauts fonctionnaires préparait déjà les prochaines étapes sur la voie de l'intégration, avant même que l'accord sur le libre-échange ne soit devenu loi ? Selon un journaliste, le rapport du groupe de travail avait été gardé secret; en d'autres termes, il avait été jugé trop «brûlant». Or, il n'en était rien. Le ministre associé de la Défense nationale, M. Paul Dick, avait déclaré devant la Chambre des Communes que le résumé du rapport avait été rendu public environ six mois auparavant, soit en juin 1988. ²

En fait, le ton fortement intégrationniste du rapport aurait pu être gênant sur le plan politique si le contenu du document avait été largement diffusé. Le texte avait été terminé en juin 1987, alors que le Canada se trouvait en plein dans les négociations sur le libre-échange. Les auteurs y critiquaient l'orientation très nettement nationaliste, protectionniste et politique du gouvernement qui, selon eux, avait restreint la libre circulation des biens de défense entre le Canada et les États-Unis. Ils soutenaient que la formation d'un marché économique commun de la défense

et une planification conjointe des industries de défense renforceraient de façon spectaculaire la sécurité de l'Amérique du Nord, consoliderait l'infrastructure de l'industrie de défense dans les deux pays et, aux yeux de l'OTAN, rendraient plus crédible la contribution nord-américaine à la dissuasion. Le rapport recommandait en particulier une augmentation du nombre des études conjointes sur les nouveaux systèmes d'armes; la mise en oeuvre d'une politique «Achetez nord-américain» pour les produits militaires; la création d'une infrastructure nord-américaine de soutien pour fournir au Canada et aux États-Unis des dispositifs communs de réparation et d'approvisionnement en pièces détachées, ainsi que des mécanismes conjoints d'approvisionnement et de transports; un renforcement des liens institutionnels entre le ministère de la Défense nationale et les organismes des États-Unis oeuvrant dans le domaine de la production de défense; et une réduction des obstacles commerciaux susceptibles d'influer sur l'état de préparation de l'industrie de défense. Le texte soulignait par ailleurs l'importance de l'infrastructure industrielle nord-américaine de défense (NADIB) et insistait sur le fait qu'il était à la fois indispensable et souhaitable de poursuivre l'intégration.

De la même façon, les répercussions de l'intégration sur les systèmes canadiens de défense étaient assez clairement exposées. «Si nous voulons préserver les acquis de l'intégration et même en tirer à l'avenir des avantages plus nets encore,» avançait le Groupe de travail, «les deux nations doivent chercher de nouvelles possibilités d'amélioration pour éliminer, dans le secteur de la défense, les barrières nationales.»

Le Groupe de travail prétendait qu'un renforcement de l'intégration s'inscrivait en fait dans le droit fil de l'engagement pris à Québec en 1985 par le premier ministre Brian Mulroney et le président Reagan lors du Sommet de Shamrock, quand les deux hommes avaient convenu de resserrer les liens de coopération entre leurs deux pays. Nul doute que le Groupe avait aussi estimé que ses recommandations allaient dans le sens d'une section du Livre blanc de la défense de juin 1987, passée pour ainsi dire inaperçue, qui se lisait comme suit :

« Dans le cadre des Accords sur le partage du développement industriel pour la défense et de la production de la défense, le Canada collabore avec les États-Unis pour mettre au point et produire du matériel de défense.... Nous

continuerons de collaborer étroitement avec les États-Unis en vue de favoriser la mise en commun de l'infrastructure précitée.»

QUELQUES MOIS À PEINE APRÈS AVOIR TERMINÉ SON premier rapport, en juin 1987, le Groupe de travail avait quelque peu changé de ton. Dans son Rapport final, publié en novembre 1987, on ne parlait plus d'un «marché commun» des produits de la défense, ni de suppression des barrières dans le domaine de la défense nationale, mais on préconisait plutôt une démarche progressive, qui commencerait par des mesures concrètes telles que la réduction des obstacles législatifs et administratifs au commerce et le lancement d'un programme d'éducation pour faire connaître et mieux comprendre les procédures, les accords et les pratiques en vigueur dans le secteur de la production de défense. ³

Ce Rapport final maintenait cependant l'éventualité d'une intégration totale des infrastructures industrielles canadienne et américaine de défense. Cet objectif, pouvait-on lire dans le texte, devrait être atteint progressivement, par une réduction graduelle de toutes les barrières et de tous les obstacles à la libre circulation entre les deux pays des produits et services reliés à la production de défense.

D'un point de vue économique, cette évolution n'aurait probablement que des répercussions limitées sur le Canada dans son ensemble (sauf pour les industries de défense ou certaines entreprises ou collectivités qui risquaient d'en profiter ou, au contraire, d'en pâtir considérablement). La collaboration canado-américaine dans le domaine de la production de défense remonte au mois d'août 1940, date de la Déclaration d'Ogdensburg, en vertu de laquelle les deux pays ont admis qu'ils devaient envisager au sens large la défense de la moitié nord de l'hémisphère occidental; ils ont alors mis sur pied une Commission permanente canado-américaine de la défense, chargée d'étudier les problèmes maritimes, terrestres et aériens, aux chapitres notamment du personnel et de l'équipement. Depuis la Seconde Guerre mondiale, on a vu proliférer entre les deux nations toute une série de liens et d'ententes regroupés dans les Accords sur le partage du développement industriel pour la défense et de la production de la défense. La majeure partie des échanges bilatéraux, dont la